

# Vu pour être annexé à la délibération n°DL2016\_030

## Budget primitif 2016 - Note explicative de synthèse

(Vue pour être jointe au budget principal 2016)

*L'article 107 de la loi NOTRe a modifié l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

### Le budget de fonctionnement

**Avertissement.** Le budget de fonctionnement de la CAPG, comme celui de la plupart des communautés d'agglomération, a la particularité de comporter des montants qui se compensent entre recettes et dépenses, ce qui complique sa lecture. Ainsi, la CAPG reverse aux communes membres plus de 21 millions d'euros de fiscalité, à la régie des transports environ 10 millions d'euros, aux syndicats chargés du traitement des ordures ménagères 11 millions d'euros et au fonds de garantie de la TP un peu moins de 3 millions d'euros.

La CAPG continue en 2016 sa politique de contrôle des dépenses de fonctionnement, afin de pouvoir faire face aux pertes nettes ou relatives de recettes de fonctionnement et à la prise en charge de nouvelles compétences ou services transférés,

### Une baisse inédite des recettes de fonctionnement

La conjonction du ralentissement du dynamisme fiscal et de la forte baisse cumulée de la dotation de fonctionnement (3 millions de perte cumulée de DGF depuis 2013, 1,3 millions en 2016) conduit à une perte inédite de recettes réelles de fonctionnement d'environ 650 k€.

L'évolution des bases fiscales 2016 confirme le ralentissement des bases ménages voire pour certaines taxes professionnelles une baisse, ce qui est inédit pour le territoire. Ainsi pour la première année, les services fiscaux prévoient une baisse de la cotisation foncière des entreprises (- 25 k€), de la cotisation sur la valeur ajoutée (-42 k€) et de la taxe sur les surfaces commerciales (- 46 k€). Certaines des taxes qui ont remplacé l'ancienne taxe professionnelle accusent donc des baisses alors que le fonds de compensation de la réforme de cette taxe professionnelle est fixe, d'où une perte tendancielle de ressources fiscales pour le territoire.

Malgré toutes ces difficultés, le budget 2016 est équilibré sans augmentation des taux de fiscalité. Toutefois, il convient de noter que la collectivité étant en période de lissage des taux de cotisation foncière des entreprises et que les bases minimale de cette taxe ont été harmonisées, ce taux peut donc augmenter ou diminuer en comparaison de 2015 selon la situation des contribuables.

Cette baisse des ressources requiert un effort très important de restriction des dépenses de fonctionnement afin de protéger la capacité d'investissement.

## Vu pour être annexé à la délibération n°DL2016\_030

### Un nouvel effort sur les dépenses de fonctionnement

La collectivité a donc mis en place, depuis les premières baisses de DGF, une politique de restriction voire de baisse des postes de dépenses de fonctionnement qui s'accroît en 2016. Ainsi, par exemple, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments a permis une économie de 87 k€/an. Le budget des formations payantes a été divisé par deux. Un pool de véhicules a été organisé pour limiter les frais.

Cependant, certains postes de dépenses de fonctionnement sont très rigides. C'est le cas par exemple des charges de personnel. Malgré le non remplacement de départs à la retraite, les charges de personnel augmentent mécaniquement d'un peu moins de 5% sous l'effet du glissement vieillesse-technicité et du transfert des compétences ayant entraîné des transferts d'agents. En 2016, la collectivité devra ainsi assurer les charges de personnel en année pleine pour l'instruction des autorisations d'urbanisme suite au désengagement de l'Etat de cette mission, la politique de la ville, l'espace activités emploi de Mouans-Sartoux et la reprise en régie d'une association (OMJAC pour la compétence jeunesse) ce qui alourdit mécaniquement les charges de personnel. Cette hausse sera en partie compensée par une baisse des attributions de compensation reversées aux communes qui ont transféré ces services.

C'est également le cas des marchés pluriannuels qui se revalorisent automatiquement par un indice. Le coût des fournitures et matériels a également tendance à augmenter, suivant le cours de l'inflation.

Enfin, la montée en puissance du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales pèse sur les dépenses, car la CAPG prend en charge 75% de ce prélèvement dont le montant atteindra environ 800 k€ en 2016 et augmentera encore en 2017.

Élément positif, le marché de collecte des ordures ménagères, le plus important marché de service de la collectivité avec une dépense d'environ 6 millions d'€/an n'augmente pas en 2016. Le SMED, syndicat en charge du traitement des ordures ménagères parvient également à réaliser une économie prévisionnelle, nette des participations type éco emballage, de 600 k€/an.

En 2016, les intérêts de la dette baissent de 14% sous l'effet de la désensibilisation en 2015 d'un emprunt structuré, mais ce gain est compensé par une augmentation équivalente des remboursements de capital en section d'investissement. Par ailleurs en 2016, la collectivité bénéficiera du versement du deuxième acompte du fonds de soutien pour 1,1 millions d'euros. La désensibilisation permet une stabilisation de l'annuité d'emprunt qui ne varie plus de façon imprévisible en fonction de la parité euro/franc suisse.

# Vu pour être annexé à la délibération n°DL2016\_030

## Equilibre de la section de fonctionnement



## Le budget d'investissement

Le budget 2016 permet de prévoir un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'1,7 millions d'euros qui viennent s'ajouter aux 5,7 millions des dotations aux amortissements.

## Vu pour être annexé à la délibération n°DL2016\_030

La collectivité souhaitant limiter le recours à l'emprunt afin de ne pas alourdir sa dette, la programmation des investissements a été revue à la baisse.

La collectivité prévoit ainsi en 2016 les dépenses d'investissement principales suivantes.

- Démarrage de la phase travaux du projet d'hôtel d'entreprise (rachat du foncier au budget annexe pour 2 millions d'euros en 2016, 1 million d'€ en 2016 pour travaux et maîtrise d'œuvre)
- Démarrage de la phase travaux de la Salle du Haut Pays située à Valderoure pour 250 k€,
- Démarrage de la phase étude du parking relais situé à Mouans-Sartoux pour 300 k€,
- Versement au SICTIAM de la deuxième annuité pour le déploiement du réseau très haut débit dans les communes du Moyen et Haut Pays pour 450 k€,
- Démarrage des travaux de voirie pour l'agrandissement du parc d'activités à Saint Cézaire pour 500 000 €,
- Démarrage des travaux du centre de loisirs situé à Cabris pour 205 k€
- Subvention aux opérations de logement social pour 510 k€,
- 2,3 millions d'€ de travaux et grosses réparations sur les bâtiments, achats de véhicules, travaux de voirie dans les zones d'activités et divers matériels.

A noter : les dépenses d'équipement 2016 inscrites au budget comprennent également des écritures de régularisation de l'Espace Culturel et Sportif de la Vallée de la Siagne pour permettre l'encaissement du fonds de compensation de la TVA pour un montant de 6,2 millions d'euros, opération blanche qu'il convient de déduire. L'ensemble des dépenses d'équipement réelles programmées représente 8,8 millions d'euros.

Pour financer ces investissements, outre l'autofinancement, les subventions (690 k€) et le fonds de compensation de la TVA (850 k€), la collectivité envisage de recourir à l'emprunt pour un montant de 5 millions d'euros correspondant à la consolidation d'un emprunt pour l'achat du foncier de l'hôtel d'entreprise (2 millions d'€) et 3 millions pour les investissements structurants. Ces emprunts n'alourdisent cependant pas le capital restant dû, puisque la collectivité rembourse également 3 millions d'euros de capital en 2016.

### Conclusion

Malgré une baisse sans précédent des recettes de fonctionnement et grâce à une évolution contenue des dépenses de fonctionnement, la collectivité parvient en 2016 à financer de nouveaux équipements structurants sans augmenter l'impôt et sa charge d'emprunt. Les marges de manœuvre se réduisent toutefois avec la perspective d'une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement en 2017.